



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

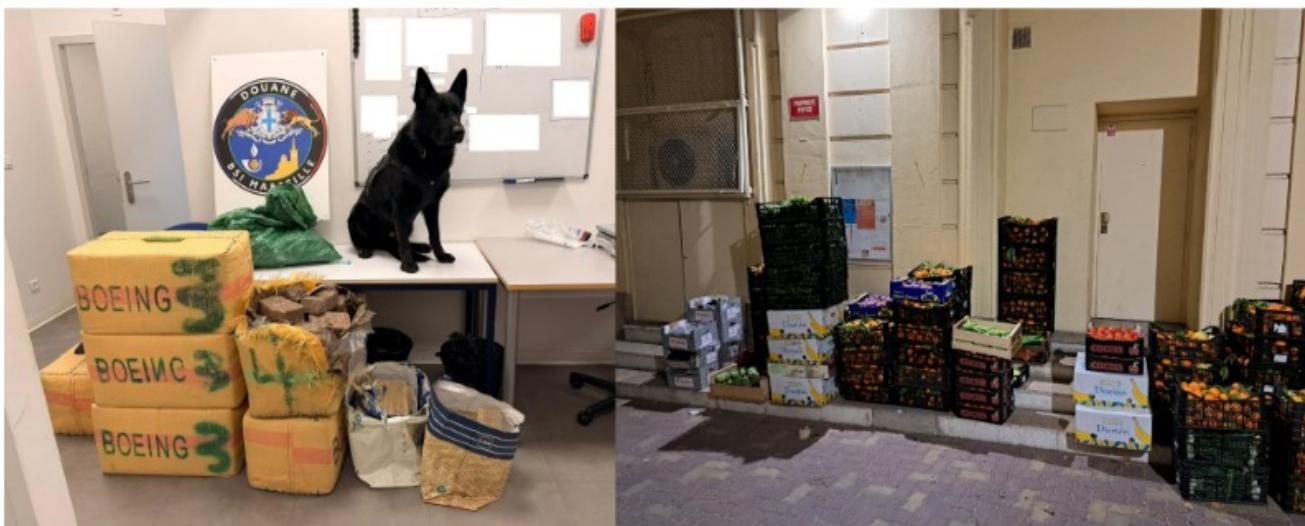
Liberté  
Égalité  
Fraternité



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**329 kg de cannabis, 27 kg de cocaïne...  
et 404 cagettes de fruits et légumes  
saisis par les Douaniers de Marseille**

Marseille, le 26 novembre 2025



**Les douaniers de Marseille ont saisi 329 kilogrammes de cannabis et 27 kilogrammes de cocaïne dissimulés dans un chargement de fruits et légumes frais. La drogue a été interceptée lors d'un contrôle réalisé au péage d'Arles dans la nuit du 20 au 21 novembre. Cette opération, conduite avec l'appui d'une équipe cynophile spécialisée de la Douane, a permis de neutraliser plus de 4 millions d'euros de marchandises illicites. Après inspection, les 404 cagettes de fruits et légumes ont pu être remises aux Restos du Coeur.**

Aux alentours de 23 heures, ce jeudi 20 novembre, les agents des douanes de la brigade de Marseille, en mission de contrôle au péage d'Arles (13) dans le sens ouest-est, ont procédé à la sélection d'un véhicule utilitaire circulant sur l'autoroute et immatriculé en France.

Interrogé sur l'aire de repos attenante, le conducteur a présenté des documents de transport mentionnant un chargement de fret commercial classique, composé de fruits et légumes frais en provenance d'Espagne et destiné à être livré à Marseille.

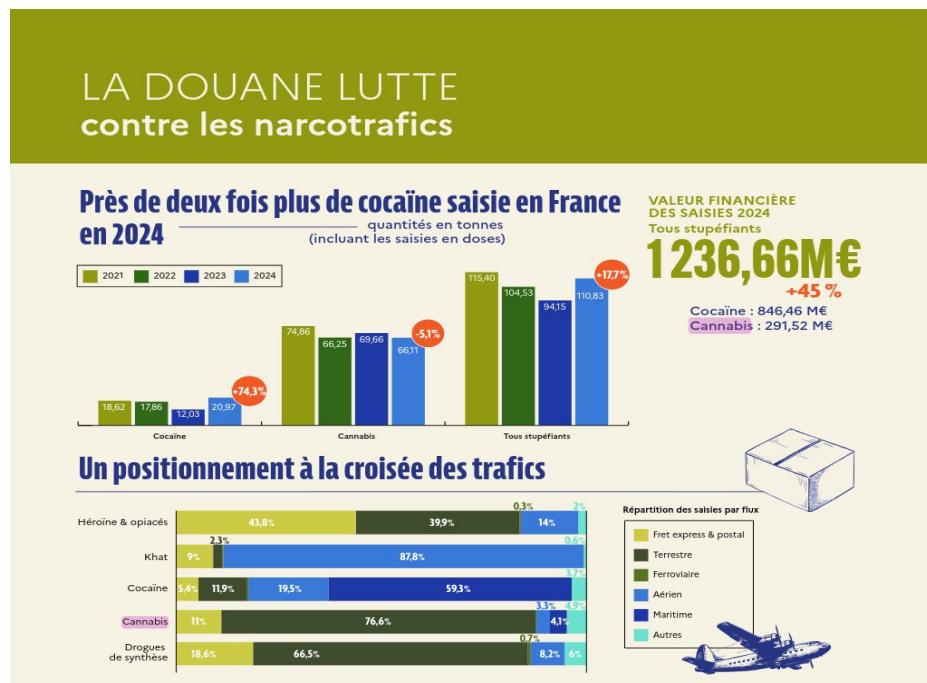
Les agents des douanes, accompagnés d'une équipe cynophile spécialisée, ont décidé de contrôler le chargement et découvert, dissimulés derrière une façade de fruits et légumes, plusieurs sacs-poubelles ainsi que cinq « valises marocaines », caractéristique du transport de cannabis en grande quantité.

L'ouverture des sacs a rapidement révélé la présence de pains de résine de cannabis, ainsi que

pour certains de la cocaïne. Les tests de détection réalisés sur place ont confirmé la nature de ces deux produits.

Incapable de justifier cette détention, le conducteur a immédiatement été placé en retenue douanière puis sur ordre du parquet de Tarascon, remis avec l'ensemble de la procédure, à l'OFAST (Office anti-stupéfiants) de Marseille qu'il a chargé de l'enquête judiciaire. Jugé en comparution immédiate le 25 novembre 2025, le prévenu a demandé un délai pour préparer sa défense. Il sera jugé au fond le 27 janvier 2026. Il a été incarcéré sous le régime de la détention provisoire dans l'attente.

La fouille complète du véhicule a permis de dénombrer 404 cagettes de fruits et de légumes servant à dissimuler un total de 329,32 kg de cannabis et 27,18 kg de cocaïne, pour une valeur estimée à plus de 4 millions d'euros sur le marché illicite de la revente au détail. Après inspection, les 404 cagettes remplies de fruits et légumes frais ont pu faire l'objet d'un don à l'association des Restos du Cœur.



## POUR ALLER PLUS

- Vidéos de la saisie : [ici](#)
- Photos de la saisie : [ici](#)
- Vidéo You Tube : [ici](#)
- Lien vers le bilan 2024 de la Douane : [Bilan annuel de la douane française 2024](#)

*Visuels libres de droits sous réserve d'indiquer le crédit : DOUANE FRANÇAISE*

## Contacts presse :

Service de presse de la douane : Tél : 01 57 53 42 11 / 4318 / 4718 / 4714  
[presse@douane.finances.gouv.fr](mailto:presse@douane.finances.gouv.fr)